



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Madame Carole Dieschbourg
Ministre de l'Environnement
Ministère du Développement
durable et des Infrastructures

L-2918 Luxembourg

N/réf. : 141/2015 – SH/CF

Luxembourg, le 02 novembre 2015

Conc. : Projet de loi modifiant l'article 72 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Madame la ministre,

Par lettre du 20 octobre 2015, vous avez soumis le projet de loi sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH
Directeur

Jean-Claude RÉDING
Président